



## Une <u>permanence des impôts</u> en présence d'un agent des finances publiques se tiendra en Mairie de Boëge les

Jeudi 28 avril 2022 de 9h00 à 12h00 Mardi 17 mai 2022 de 9h00 à 12h00

(sur rendez-vous au 04.50.39.10.01)

Cette permanence est en priorité mise à disposition des personnes rencontrant des difficultés de locomotion au ayant eu d'importants changements.